

ARMAGNAC & COMMINGES ANOBLISSEMENT POUR UN FIEF ISSU DE MERITE

Nous, **Vittoria Farneze de Sulignan**, en notre qualité de Maréchal d'Armes Royal dicte *Maine*,

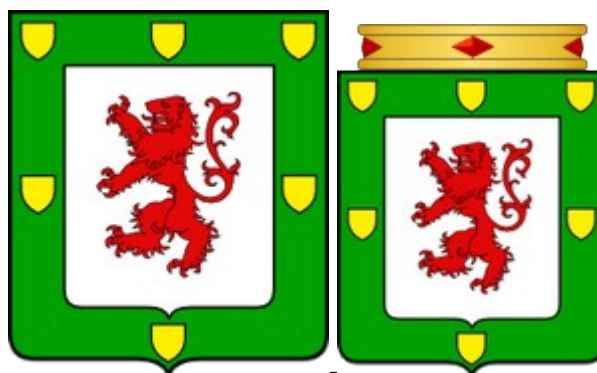
•Attestons avoir reçu une demande de **Riwenn de Castel Vilar de La Duranxie***, quant à l'octroi d'une seigneurie sise sur sa **baronnie de Montespan** à **Aquiane de la Duranxie**** et joignons la patente à ce document.

Spoiler:

- Qu'après recherches héraldiques dûment entérinées, confirmons que la seigneurie d'**Ausson** est bien terre vassale de **Montespan**,
- Confirmons qu'après recherche dans les armoriaux et registres, les armes de ladite seigneurie sont :

"D'argent au lion de gueules, à une bordure de sinople chargée de six écusson d'or"

Soit après dessin,



Nous attestons avoir été présente en tant que témoin héraldique de l'échange des serments vassaliques entre le suzerain et la vassale.

En conséquence, **Aquiane de la Duranxie** devient **Dame d'Ausson**.

*Par notre scel, nous attestons de la conformité de ce document au regard des règles héraldiques.
Rédigé, signé et scellé le 26 septembre 1470*

*Vittoria Farneze
de Sulignan*

Vittoria Farneze de Sulignan,
Maréchal d'Armes Royal, dicte Maine

